



## Doit-on déposer plainte après accident du travail crée par un cha

Par **POS**, le **09/11/2018** à **14:12**

Bonjour,

Je suis ripeur 'éboueur derrière le camion poubelle qui ramasse les bacs)

le 26 10 2018 un automobiliste m'a coincé derrière le camion en me fracturant tibia peroné et écrasement du molet.

il regardait dans sa boîte à gants.

dois-je porter plainte contre lui..que cela m'apportera -t-il

Est-ce que celà me donnera droit à plus d'indemnisation physique et morale.

merci

Par **morobar**, le **09/11/2018** à **14:54**

Bonjour,

Porter plainte pourquoi ?

Il ne vous a pas percuté volontairement je pense?

Si ce n'est pas le cas, votre plainte sera classée sans suite.

Vous serez pris en charge au titre de la législation sur les accidents du travail, et

l'automobiliste sera dans l'obligation de rembourser la CPAM des frais exposés.